

SEANCE DU 8 AOUT 2024

Le Jeudi 8 Août 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David LAMBION, Maire.

Convocation du : 22 juillet 2024

Étaient présents : Mmes CHAPEAU Andgéliska, LEMESLE Sandrine, MM. FERON Guillaume, GODEFROY Noël, LAMBION David, RABAULT Jean-Louis.

Excusé : M. BUQUET Thierry a donné pouvoir à M. FERON Guillaume,

Absents : Mme TETELIN Marion, MM. FLAMENT Gary, MARIN Benjamin, MAUGER Philippe,

Secrétaire de séance : Mme CHAPEAU Andgéliska

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du conseil municipal du 11/04/2024 ;
2. Achat parcelle A 1005 – angle rue des Carrières et rue du Four à Pain appartenant à M. Cartenet René pour implantation citerne DECI ;
3. Colis de Noël ;
4. Aide au chauffage ;
5. Questions diverses.

1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 a été lu, approuvé et signé par les conseillers municipaux.

2 – ACHAT PARCELLE A 1005 – ANGLE RUE DES CARRIERES ET RUE DU FOUR A PAIN APPARTENANT A M. CARTENET RENE POUR IMPLANTATION CITERNE DECI

Délibération n° 17/2024

Considérant le projet d'implantation d'une citerne DECI sur la parcelle A 1005 appartenant à Monsieur René Cartenet,

Considérant que Monsieur René Cartenet avait promis la vente de cette parcelle à l'euro symbolique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte de vente à l'euro symbolique de la parcelle A 1005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à l'euro symbolique de la parcelle A 1005 appartenant à Monsieur René Cartenet et Consorts

au profit de la Commune de Gueutteville-les-Grès.

3 – COLIS DE NOEL

Délibération n° 18/2024

Considérant la délibération n° 23/2017 du 16 novembre 2017,
Monsieur le Maire rappelle que le CCAS accordait un colis de Noël aux personnes domiciliées à Gueutteville-les-Grès âgées d'au moins 65 ans,
Le montant du colis de Noël est fixé à 70 € depuis 2022 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide** de fixer le montant du colis de Noël à 70 €,
- ⇒ **D'attribuer** un colis de Noël aux personnes d'au moins 65 ans (la liste des bénéficiaires sera fournie annuellement),
- ⇒ **Décide** que les bons seront à retirer chez Monsieur BOULIER, épicier ambulant,
- ⇒ **Décide** de ne pas attribuer le colis de Noël aux résidents secondaires.

4 – AIDE AU CHAUFFAGE

Délibération n° 19/2024

Vu la délibération n° 21/2022 du 20 octobre 2022 fixant le montant de l'aide au chauffage,
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de l'aide au chauffage à compter de 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de fixer** le montant de l'aide au chauffage à 120 €,
- ⇒ **fixe** les conditions pour être bénéficiaire de cette aide, à savoir :
 - les foyers dont une personne au moins est âgée de 70 ans,
 - avoir une résidence principale sur la commune (cf. délibération n° 5/2003 du 4 avril 2003 du CCAS);
 - les bénéficiaires devront fournir leur avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 et ne devront pas dépasser le barème ci-dessous :

* (RFR = Revenu Fiscal de Référence)

Nombre de parts	Barème
1	RFR ≤ 17 000 €
1,5	RFR ≤ 21 500 €
2	RFR ≤ 29 000 €
2,5	RFR ≤ 31 000 €

5 – QUESTIONS DIVERSES**SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION :****Délibération n° 20/2024**

Considérant la mise en conformité avec le Plan Communal de Sauvegarde,
 Considérant le besoin d'alerter la population face à une situation de crise, un danger, ou plus simplement pour l'informer de la vie de la Commune,
 Monsieur le Maire propose la mise en place d'un système d'alerte à la population et présente les devis de :

- Alerte Evènement,
- OLTYS Alerte Citoyen,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 0 voix contre,
 0 abstention :

- ⇒ décide de mettre en place un système d'alerte à la population ;
- ⇒ décide de signer le devis de la société OLTYS Alerte Citoyen pour un montant HT de 207,00 €
- ⇒ décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

LAMBION David, maire	FERON Guillaume 1er adjoint	RABAULT Jean-Louis 2 ^{ème} adjoint
BUQUET Thierry <i>Pouvoir à M. FERON Guillaume</i>	CHAPEAU Andgélika	FLAMENT Gary <i>Absent</i>
GODEFROY Noël	LEMESLE Sandrine	MARIN Benjamin <i>Absent</i>
MAUGER Philippe <i>Absent</i>	TETELIN Marion <i>Absente</i>	